

Image not found or type unknown



Contrat cadre Syntec 220 jours

Par **Koke23**, le **06/09/2022** à **11:10**

Bonjour,rrnrJ'ai un contrat de cadre et de la convention collective Syntec. Sur mon contrat il est écrit:rrnr"Soumis à la durée légale du travail, soit 35 heures, étant observé que la durée du travail est fixée à 38.5.rnrnCe forfait heures semaine s'accompagne d'un plafond fixé à 220 jours travaillés dans l'année (journée solidarité incluse). ".rrnr rnrnPourriez vous m'indiquer si ceci est légal? J'ai toujours lu que Syntec plafonne à 218 jours. rnrn rnrnMerci beaucoup,